ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Gisement d'hydrogène du bassin minier lorrain

Question écrite n° 10804

Texte de la question

Mme Hélène Laporte interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur les perspectives de valorisation du gisement d'hydrogène récemment mis au jour dans le sous-sol du bassin minier lorrain. À la fin de l'année 2022, dans le cadre d'analyse visant à mesurer les taux de méthanes présents dans les anciennes houillères du bassin lorrain, une équipe de chercheurs a découvert dans un puits situé sur la commune de Folschviller (57), outre un taux extrêmement élevé de méthane, des concentrations en dihydrogène croissantes en fonction de la profondeur. S'élevant à 15 % à 1 100 mètres de profondeur, le niveau de méthane, selon les simulations réalisées, pourrait atteindre 90 % à 3 000 mètres. Ainsi, le sol français abriterait le plus grand réservoir d'hydrogène naturel connu à ce jour. Alors que la substitution des hydrocarbures est un enjeu majeur à la fois pour la transition énergétique, l'indépendance et l'équilibre de la balance commerciale française, cette découverte majeure suscite un enthousiasme légitime chez de nombreux acteurs du secteur de l'énergie. En effet, l'exploitation d'un hydrogène naturel extrait des sols offre des perspectives inespérées de développement de cette ressource, dont le principal obstacle était la faible rentabilité énergétique des modes de production d'hydrogène peu émetteurs en CO2. Ce gisement pourrait ainsi se révéler un atout précieux pour permettre à la France de demeurer un *leader* dans le domaine de la transition énergétique. Par ailleurs, avant que les moyens d'extraire de l'hydrogène à cette profondeur soient mis en place, l'exploitation du méthane présent dans le sol lorrain devrait sans aucun doute être envisagée, alors que les importations s'hydrocarbures ont aggravé le déficit commercial de la France en 2022 à hauteur de 115 milliards d'euros et que 40 % des foyers français sont chauffés au gaz. Elle souhaite connaître l'état actuel des travaux de son ministère sur la question de l'exploitation de ces ressources gazières.

Texte de la réponse

La cartographie des zones concernées par l'hydrogène natif en France reste entièrement à réaliser. Le potentiel des ressources et leur caractère exploitable sont encore largement inconnus. Plusieurs sites en France pourraient recéler des réserves d'hydrogène naturel. Afin de faciliter les avancées dans ce domaine, l'ordonnance du 13 avril 2022 modifiant les régimes légaux relevant du code minier, a ajouté l'hydrogène natif à la liste des substances minières, ce qui rend possible, depuis cette date, l'octroi de permis de recherche et d'exploitation de cette ressource énergétique. Des demandes de permis de recherche sont d'ailleurs en cours pour des gisements potentiels dans les Pyrénées-Atlantiques et la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur un site récemment identifié en Moselle, dans le bassin minier. Pour ce dernier, les estimations qui font état d'une teneur de 95 % d'hydrogène à 3 000 mètres de profondeur restent théoriques : les puits les plus profonds réalisés dans la zone ne descendent qu'à 1000 mètres. Si certaines données semblent encourageantes, à ce jour, un seul gisement d'hydrogène natif est exploité dans le monde, au Mali. Le ministère en charge de l'énergie restera attentif aux résultats et progrès obtenus.

Données clés

Auteur : Mme Hélène Laporte

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE10804

Circonscription : Lot-et-Garonne (2e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10804
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Transition énergétique
Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 août 2023, page 7360
Réponse publiée au JO le : 4 juin 2024, page 4532